

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

Présents : Bernabela Aguila, Alain Barrera, Philippe Bonnafoux, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Nadyne Monfort, Marie-Antoinette Mora, Jacky Renouvier, David Degara.

Procurations : Dolorès Delgado à Arlette Jacquot, Patricia Fermin à Bernabela Aguila

Absents excusés : Jacques Farigoule, Joffrey Guiraud, Hélène Morisot.

Marie-Antoinette Mora est élue secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil municipal en date du 26 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour du présent Conseil :

1. Personnel :
 - Régime indemnitaire 2016
 - Création de postes pour intégration des agents de la Communauté de Communes
2. Finances :
 - Décision Modificative budget Commune
 - Décision Modificative budget Eau et Assainissement
3. Intercommunalité : adhésion de la communauté de communes du Pays de Thongue au SMVOL pour les communes de Puissalicon et Montblanc
4. Questions et informations diverses

M. le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions à ajouter à l'ordre du jour.

Aucune question n'étant ajoutée, M. le Maire déclare que le Conseil municipal est ouvert à 18h30.

I. PERSONNEL MUNICIPAL

1. Régime indemnitaire 2016 :

M. le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la création des emplois de Rédacteur Territorial et d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe il convient de mettre à jour le régime indemnitaire du personnel communal.

M. le Maire rappelle les critères et principes généraux d'attribution des primes mis à jour en 2011 qui restent inchangés. Il précise que la délibération cadre générale doit être actualisée et il présente les modifications relatives au régime indemnitaire du personnel ainsi que le tableau récapitulatif des primes et indemnités mis à jour :

- Le grade de Rédacteur est intégré au régime indemnitaire du fait de la création d'un poste en octobre 2016
- Le grade d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe est intégré au régime indemnitaire du fait de la création d'un poste en juin 2016,

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide que le tableau relatif aux primes et indemnités est actualisé en fonction du tableau des effectifs, celles-ci sont revalorisées en fonction des textes en vigueur, que le Maire procédera librement aux répartitions individuelles en tenant compte du travail fourni, de l'importance des sujétions ou de la manière de servir de chaque agent, et des critères précédemment cités, que les autres éléments du régime indemnitaire restent inchangés, autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et prend acte que les dépenses générées par la présente délibération seront imputées sur le chapitre 12, sur l'exercice 2016 et suivants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

2. Création de postes

M. le Maire rappelle au Conseil que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et qu'il appartient à ce dernier compte tenu des nécessités de service de modifier le tableau des emplois, et de l'actualiser.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'en raison de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Thongue il a été décidé par les communes d'Alignan du Vent, Montblanc, Coulobres et Valros de maintenir un service « entretien voiries et nacelle » dont le financement sera assuré par le reversement des attributions compensatoires intercommunales. Ces prestations seront assurées par deux agents de la CCPT qui seront transférés à la commune de Valros qui aura en charge la gestion. Il est donc nécessaire de créer deux emplois pour accueillir ces agents.

M. le Maire propose donc la création des emplois suivants :

- 2 emplois d'agents titulaires – grade Adjoint technique de 2^{ème} classe – catégorie C - temps complet

et la mise à jour du tableau des effectifs.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de modifier le tableau des emplois adopté par le Conseil en date du 24 novembre en intégrant la création de 2 emplois d'agent titulaire – grade Adjoint technique de 2^{ème} classe – catégorie C - temps complet, d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à ces emplois et à déléguer sa signature aux Adjoints, d'autoriser le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget, et d'approuver la modification du tableau des effectifs ainsi mis à jour à compter du 24 novembre 2016.

II. FINANCES

1. Décision Modificative budget Commune

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits pour régulariser une écriture en recette et adapter le montant des crédits relatifs aux travaux en régie réalisés en 2016.

Il propose au Conseil d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1318-132 : Aménagement Mairie et parvis	0,00 €	20 008,52 €	0,00 €	0,00 €
R-1328-132 : Aménagement Mairie et parvis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 008,52 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	20 008,52 €	0,00 €	20 008,52 €
D-2031-154 : Patrimoine études gestion travaux	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000,00 €	23 008,52 €	0,00 €	20 008,52 €
Total Général		23 008,52 €		23 008,52 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus et autorise le Maire à procéder aux écritures qui en découlent.

1. Décision Modificative budget Eau et Assainissement

M. le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la loi NOTRe a été prononcée la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Thongue et le rattachement de la Commune à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Celle-ci ayant la compétence « Eau & Assainissement » notre service sera transféré de droit à la CABM au 1^{er} janvier 2017.

Aussi et pour clôturer les comptes de la Commune, une deuxième relève des compteurs était obligatoire.

M. le Maire précise que celle-ci a été réalisée dans des conditions particulières d'urgence et que l'ensemble des services se sont mobilisés pour que les délais prescrits par la Trésorerie puissent être respectés.

Il remercie l'ensemble des agents et élus qui se sont impliqués solidairement pour cette mission qui est venue surcharger le travail courant.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intégrer dans le budget 2016 du service « Eau & Assainissement » les recettes réalisées par la 2^{ème} relève d'eau, l'actualisation des lignes budgétaires en dépense et en recette pour régulariser une écriture et la provision pour la gestion d'un litige toujours en cours.

Il propose au Conseil d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	12 278,92 €	0,00 €	0,00 €
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-628 : Divers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6378 : Autres Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	52 278,92 €	0,00 €	0,00 €
D-621 : Personnel extérieur au service	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	27 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6875 : Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7011 : Ventes d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 617,45 €
R-701241 : Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 373,61 €
R-70128 : Autres taxes et redevances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 249,35 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 793,20 €
R-706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 298,72 €
R-7068 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 446,59 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^s de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189 778,92 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	189 778,92 €	0,00 €	189 778,92 €
Total Général		189 778,92 €		189 778,92 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus et autorise le Maire à procéder aux écritures qui en découlent.

III. INTERCOMMUNALITE

Objet : adhésion de la communauté de communes du Pays de Thongue au SMVOL pour les communes de Puissalicon et Montblanc

M. le Maire informe le Conseil que le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action - bassin versant de l'Orb et du Libron -, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

Pour cela, le SMVOL assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil.

Le SMVOL n'est ainsi pas un syndicat de travaux.

Jusqu'à présent, Le SMVOL regroupait les communes du bassin versant de l'Orb et du Libron, le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Libron (S.I.G.A.L) et le Département de l'Hérault.

Le SMVOL a engagé un processus de modification de ses statuts pour qu'il soit désormais composé du Département de l'Hérault et de l'ensemble des EPCI du bassin versant Orb Libron. Cette modification s'inscrit dans la perspective de la mise en place de la loi Gestion du Milieu Aquatique et Protection contre les Inondations (Loi GEMAPI), mais également dans les recommandations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Dans cette perspective les EPCI concernés (2 communautés d'agglomération et 10 communes) se dotent de la compétence exercée par le SMVOL. En application des dispositions des articles L5214-21 et L5216-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ces communautés se substitueront automatiquement à leurs communes au sein du syndicat, sans que le périmètre d'intervention de ce dernier ne soit modifié.

Les EPCI qui couvrent l'ensemble du périmètre du SIGAL (Communauté de communes Avant-Monts du Centre Hérault, Communauté de communes Pays de Thongue, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée) ayant pris cette compétence, le SIGAL a logiquement sollicité son retrait du SMVOL.

Cette décision implique :

- L'extension du périmètre d'adhésion au SMVOL de la communauté de communes des Avant Monts du Centre Hérault, pour les communes de Faugères et Laurens ;
- L'extension du périmètre d'adhésion au SMVOL de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée pour les communes de Bassan, Boujan sur Libron et Lieuran les Béziers ;
- L'extension du périmètre d'adhésion au SMVOL de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour la commune de Vias;
- L'adhésion de la communauté de communes du Pays de Thongue pour les communes de Puissalicon et Montblanc.

Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Thongue doit être validée à la majorité qualifiée, par les communes adhérentes de la communauté de communes.

Il est ainsi proposé au Conseil de valider l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Thongue au SMVOL pour les communes de Puissalicon et Montblanc.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Thongue au SMVOL pour les communes de Puissalicon et Montblanc.

IV. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur les finances :

- M. le Maire présente les dépenses d'investissement mandatées depuis le Conseil Municipal précédent.
- M. le Maire informe le Conseil des subventions d'un montant de 147.500 € chacune accordées par le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des vieux bassins. Il rappelle que ce projet a été validé en Conseil et qu'il est très important pour garantir la distribution de l'eau potable. Ces travaux devraient être réalisés courant l'année 2017, parallèlement à ceux de réhabilitation de la station et de création d'un nouveau forage dont les marchés seront signés la semaine prochaine.

Informations sur les dossiers en cours :

- M. le Maire informe que grâce à l'adhésion de la commune au groupement de commande pour l'électricité de l'éclairage public avec Hérault Energie, il sera désormais utilisé de l'énergie verte avec un coût inférieur à celui actuel d'environ 20%.
- Nadyne Monfort fait un point sur les travaux du nouveau bâtiment « espace mutualisé ALSH classe » : la dalle non conforme a été entièrement enlevée ainsi que les gravats ; les nouveaux réseaux vont être posés et la nouvelle dalle sera coulée à nouveau d'ici une semaine. Le 05 décembre prochain tous les corps d'état vont pouvoir reprendre l'activité. Elle précise que cette non conformité aura engendré un retard d'environ 3 mois. De ce fait l'ALSH prévu pour les vacances de février 2017 se déroulera dans les locaux de l'école, comme annoncé au dernier Conseil d'Ecole.
Nadyne Monfort confirme au Conseil la décision prise par la Commission Ecole de supprimer l'ALP du mercredi après-midi. Cette décision a été annoncée au dernier Comité de pilotage, au Conseil d'Ecole et un courrier a été envoyé aux parents ayant utilisé ce service cette année.
- Arlette Jacquot demande où en est l'étude pour l'aménagement de l'abri bus de la route nationale. Marie-Antoinette Mora et Jacky Renouvier indiquent que les abribus usagés en stock dans les dépôts du CD ne peuvent être réutilisés. D'autres options sont envisagées.
- Bernabela Aguila présente au Conseil les activités de l'aide alimentaire gérée par le CCAS.
- Jacky Renouvier informe le Conseil que suite à la demande des élus la Direction Interrégionale des Routes est venue nettoyer le fossé de la route nationale. Il précise que suite aux dernières intempéries une attention particulière est apportée à certains quartiers et espaces afin de protéger les habitations et les riverains.
- Marie-Antoinette MORA informe le Conseil qu'elle est allée à Montpellier pour défendre le dossier de mise en accessibilité du coiffeur. La décision est en attente.
- Marie-Antoinette MORA informe le Conseil que le Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles PIAPPH pour la Commune est en cours d'élaboration. Elle précise que le plan

« zéro phyto » est déjà mis en pratique au niveau du cimetière et en cours d'application pour l'ensemble des espaces verts. Elle précise que des réunions de travail sont organisées avec le cabinet Alliance Environnement, Florence Binesse d'Enfora et les agents de chaque commune, préparant le passage au zéro phyto pour les collectivités au 1^{er} janvier 2017. Des propositions d'amélioration sont envisagées pour chaque commune. A Valros, le parking et le monument aux Morts font l'objet d'une étude. Elle indique que des subventions peuvent être obtenues pour l'amélioration des pratiques et la requalification des espaces publics.

M. Loup précise que des subventions peuvent aussi être accordées pour du matériel adapté et également pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse, celle-ci participant au désherbage par enlèvement des graines et mauvaises herbes des abords de la voirie.

- Marie-Antoinette Mora informe le Conseil que la création du site internet de la commune est en bonne voie, que cela donne beaucoup de travail aux élus qui ont déjà rédigé pas mal de rubriques qui vont être transmises au prestataire pour mise en forme. Elle rappelle que la prochaine réunion de travail de la commission Communication est prévue le lundi 5 décembre à 14h30 en mairie. Le BAT de l'agenda a été validé.
- Alain Barrera indique que le dossier IRVE, borne de recharge des véhicules électriques, a pris du retard mais que les installations devraient pouvoir être mises en service au cours du mois de décembre.
- Patrick Martinez informe le Conseil des activités et assemblées générales des associations de la commune. Il précise que l'association VALRO'CK ATTITUDE change de salle et que la section Peinture du Foyer Rural devrait prochainement emménager dans l'ancien local des agents techniques. Il annonce également les prochaines manifestations : le Téléthon qui aura lieu les 2, 3 et 4 décembre à la salle des fêtes, le concert de la chorale à l'église le 10 décembre, le loto du foot du 11 décembre, le Noël organisé par la municipalité pour les enfants de l'école le 14 décembre à la salle des fêtes, le Noël des employés municipaux le 16 décembre à la mairie, la belote du Téléthon le 17 décembre à la salle des fêtes, le Noël du Comité des Fêtes le 18 décembre à la salle des fêtes.

Il rappelle que la réunion annuelle de programmation des manifestations pour 2017 avec les associations aura lieu le 9 décembre à 18h en mairie salle du Conseil.

- Jacky Renouvier informe le Conseil que les services techniques ont commencé à installer les coupe-vent sur les courts de tennis à la satisfaction du professeur M. Pilossof. Concernant l'éclairage il a été constaté qu'une pièce était défectueuse et sera remplacée au plus vite.
- Jacky Renouvier indique qu'un travail important d'écriture du règlement du Plan Local d'Urbanisme est actuellement en cours.
- Philippe Bonnafoux informe le Conseil que l'ensemble des dossiers relatifs à la sécurité sont mis à jour régulièrement en étroite collaboration avec Christophe Olive.
- M. le Maire informe le Conseil des prochaines réunions de travail.

Toutes les questions ayant été débattues, le Maire remercie les membres du Conseil et clôt la séance à Conseil à 20h30.

COMMUNE DE VALROS
CONSEIL MUNICIPAL du 09 août 2016

Liste des délibérations

- 201600034 - Régime indemnitaire mise à jour novembre 2016
- 201600035 - Tableau des effectifs mise à jour novembre 2016
- 201600036 - DM n°2 Commune transferts
- 201600037 - DM n°1 Eau Ass relève eau et transferts
- 201600038 - Adhésion CCPT SMVOL

- - - - -

Signature des conseillers municipaux présents

Bernabela AGUILA

Arlette JACQUOT

Alain BARRERA

Michel LOUP

Philippe BONNAFOUX

Patrick MARTINEZ

David DEGARA

Nadyne MONFORT

Dolorès DELGADO

(procuration à Arlette JACQUOT)

Marie-Antoinette MORA

Jacques FARIGOULE

Hélène MORISOT

FERMIN Patricia

(procuration à Bernabela AGUILA)

Jacky RENOUVIER

Jeffrey GUIRAUD